

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

2) centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, GAND, OSTENDE), departure times, and fares for various routes.

ALLEMAGNE.

On écrit de Berlin, le 28 novembre :

Il parait qu'on va mettre à exécution le projet conçu depuis plusieurs années d'ériger au lieu des 8 présidences supérieures de provinces, 24 présidences de gouvernements, placées immédiatement sous les ordres du ministre de l'intérieur.

ANGLETERRE. — Londres, 4 décembre.

Nous avons reçu des nouvelles du Mexique. L'escadre française, sous les ordres de l'amiral Baudin, est arrivée de la Havane le 14 octobre devant les côtes mexicaines.

Les forces navales françaises ont été un peu réduites : les frégates l'Hermine et l'Iphigénie, la première ayant à bord le commandant Bazoche, sont parties de Sacrificios le 1er octobre pour la Havane.

L'escadre de l'amiral Baudin consistait en 5 vaisseaux de 60 canons, deux corvettes, 5 bricks, 2 bombardes, 2 vaisseaux à vapeur et quatorze bâtiments de transport.

Les mexicains se sont imaginés que le but de l'expédition française était de conquérir le Mexique et de placer le prince de Joinville sur le trône.

Une proposition tendante à confier au président des pouvoirs extraordinaires, a été discutée dans le sénat et rejetée par 12 voix contre 5.

Le parlement a été prorogé aujourd'hui dans la forme ordinaire jusqu'au 5 février.

Nous apprenons que lord Durham n'est pas attendu à Londres avant mardi prochain.

L'homme accusé de tentative d'assassinat sur la per-

sonne du prétendu duc de Normandie a subi ce matin un second interrogatoire devant les magistrats. Le seul fait intéressant qui se soit révélé dans cette audience, c'est qu'à l'instant où le chirurgien coupa la manche du duc pour examiner la blessure, une balle tomba à terre qui, à en juger par l'apparence, n'avait évidemment pas été tirée par un pistolet.

FRANCE. — Paris, le 5 décembre.

Nous apprenons à l'instant que M. le marquis de Bassano vient d'arriver de Bruxelles et qu'il a été reçu en audience par le roi. On se livre à de nombreux commentaires sur cette prompt arrivée sans pouvoir pénétrer le véritable motif.

On assure, et c'est un bruit qui obtient quelque crédit, mais que nous ne garantissons pas, que la Conférence de Londres a fixé au 1er février le délai accordé à la Belgique pour opérer l'évacuation du Limbourg et du Luxembourg.

Un ordre du jour en date du 4 porte que les funérailles du maréchal comte Lobau auront lieu lundi prochain à 11 heures; la garde nationale devra être sous les armes à neuf heures.

Les dernières nouvelles de Buenos-Ayres, sont du 24 septembre. Le blocus était maintenu rigoureusement. La flotte française avait fait 15 ou 20 prises, qui avaient été envoyées à Montevideo.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Madrid, 28 novembre.

Nous avons enfin un ministère composé de la façon suivante :

Intérieur, M. Armendariz; affaires étrangères, M. le duc de Gor; Justice, M. Govantis; guerre, le général Alaix.

La majorité des Cortés soutiendra ce ministère que

(1) Comme le Commerce donne cette nouvelle sans la garantir, on comprendra que nous n'y ajoutons aucune confiance.

Feuilleton.

SOUVENIRS DE LA CITADELLE DE LIÈGE.

(Suite. Voir le Politique du 6 décembre.)

Un autre étranger, dont je dirai aussi l'histoire, ne fut pas aussi inoffensif et excita, à plus juste titre, l'indignation générale.

Vers l'an 1781, un certain L., comte de L., vint se fixer à Liège. Repoussé par sa famille, dont il avait encouru la disgrâce, il s'y trouvait sans ressource et dans un état voisin de la mendicité.

Il n'est aucune ville où les étrangers soient aussi bien reçus qu'à Liège. Il suffit de la moindre recommandation pour y trouver plus que la simple politesse, et pour être admis dans la société de ses habitants avec autant de cordialité que si l'on était né parmi eux.

Il ne fut donc pas difficile au sieur L. de s'introduire dans plusieurs bonnes familles. Peu de temps après il épousa la baronne de B., dame de B., par le crédit de laquelle il obtint une compagnie à la citadelle.

De ce mariage naquirent trois enfants, un garçon et deux filles. L'aînée de celles-ci, à l'âge de treize ans, s'enfuit de la maison paternelle pour se réfugier chez les parents de son père, à Paris; elle y épousa son oncle (c'est la branche des L. de N.).

Quelques années après, arriva à Liège, avec un grand fracas, dans une voiture à quatre chevaux, un homme d'assez mauvaise mine se disant le prince de Ghio. Par cette disposition souvent fatale à accueillir trop facilement les étrangers, celui-ci ne fut pas seulement reçu dans nos premières maisons; le prince-évêque lui-même l'invita à sa table.

Cependant le ton et les manières plus que plébéiennes de ce nouveau débarqué firent naître des soupçons sur l'authenticité de son rang. Son fils, au contraire, était un cavalier des plus séduisants; il paraissait avoir reçu une éducation accomplie. Il rencontra la princesse

l'Echo del Comercio attaque déjà avec une incroyable violence.

Les affaires d'Andalousie prennent une meilleure face; on assure que les dernières nouvelles annoncent la dissolution de la junte suprême; on ajoute qu'ordre est transmis au nouveau capitaine-général d'Andalousie de faire traduire devant un conseil de guerre les généraux Cordova et Narvaez; mais le pourra-t-il? Ceux-ci veulent en appeler aux Cortés.

Il y a eu une altercation fort vive entre M. Isturiz et M. Riva Herrera; une rencontre doit s'en suivre. On donne tort au dernier qui a été le provocateur.

HOLLANDE.

LA HAYE, 5 décembre. — On nous écrit de Bruxelles, 4 décembre :

Je crois pouvoir vous réitérer la nouvelle dont je vous ai fait part dans ma lettre de samedi, car cette nouvelle m'a de nouveau été confirmée. La conférence, c'est-à-dire les cinq cours, paraissent s'être accordées relativement à une conclusion immédiate, ainsi que je vous l'ai annoncé dans ma lettre précédente.

On écrit d'Amsterdam, le 5 décembre :

On assure que quelques membres de la seconde chambre, lors de l'examen des crédits extraordinaires pour 1839, ont émis le vœu de recevoir une communication sur la situation actuelle de la politique extérieure.

Le correspondant de Bruxelles de l'Avondbode dit pouvoir assurer que la nouvelle annonçant une note où la Prusse demande l'exécution des 24 articles modifiés quant à la dette et à l'Escaut, est dénuée de tout fondement.

Le correspondant de Francfort du même journal dit qu'on ne s'occupera de l'Espagne que quand un des partis dominans aura triomphé complètement de l'autre.

de s'y marier. En effet, au moment de l'élévation de l'hostie, ils pénétrèrent dans le chœur, se jetèrent à genoux au pied de l'autel, se prirent par la main et crièrent à haute voix qu'ils attestaient, devant Dieu et devant les hommes, qu'ils se prenaient réciproquement pour époux et épouse.

L..... épousa Mlle M..... et obtint la survivance de la compagnie de son père. Je me rappelle fort bien ce singulier ménage, et la vieille mère de l'époux, qui ne se nourrissait que de sucre blanc, pour arrêter les progrès d'un cancer qui lui dévorait la figure.

Ce fut à l'une des plus nombreuses réunions de tout sexe et de tout rang que Liège ne verra plus peut-être, que se manifestèrent d'une manière ostensible les premiers signes des troubles qui éclatèrent plus tard.

Au mois d'octobre 1786, Blanchard vint à Liège; il obtint des États l'autorisation d'élever un ballon à la citadelle et d'y établir le laboratoire propre à lui fournir le gaz nécessaire à son expérience.

rière sentent la nécessité de dégrever partiellement la presse d'un impôt qui prélevait 50 p. c. du produit brut de leur industrie! On ne différait que sur le choix des moyens propres à parvenir à ce but. Les uns voulaient un timbre proportionnel, les autres un timbre uniforme. Les uns réclamaient, en faveur de la presse, une réduction au moins d'un tiers; les autres demandaient pour tout allègement l'abolition des centimes additionnels. Ce dernier système, quelque ridicule qu'il fût, triompha un instant.

Au premier vote, la proposition de la section centrale qui s'était prononcée pour cette diminution illusoire, fut adoptée. Mais pour quiconque avait suivi le cours de la discussion, il était facile de se convaincre que la chambre, en s'y ralliant, avait accordé trop de portée au système de la section centrale. Elle avait cru améliorer sensiblement la position des journaux; mais bientôt elle s'aperçut de son erreur. Quelques-uns de ses membres s'en expliquèrent franchement et déclarèrent même qu'ils reviendraient sur leur vote. C'est ce qui eut lieu effectivement. Un amendement qui avait été repoussé, d'abord, fut reproduit ensuite, sous d'autres formes, et adopté par la chambre.

Le droit est donc fixé ainsi qu'il suit: chaque feuille de 17 décimètres et demi et au-dessous payera 2 centimes et demi. Les feuilles de 17 1/2 décimètres à 25 décimètres inclus, payeront 3 centimes. Celles de 25 à 32 1/2 décimètres, 4 centimes. Enfin chaque feuille en-dessus de cette dimension payera 5 centimes. Ainsi le *Politique* qui paie aujourd'hui encore 6 centimes et demi, ne payera plus, à dater du 1^{er} janvier 1859, que quatre centimes. Il en sera de même pour tous les journaux, à grand format, de la dimension du nôtre.

Une modification qui a également quelque importance, et que nous devons à l'un de nos ministres, M. d'Uuart, est celle qui est relative au timbre des annonces. Ce timbre est complètement aboli. Le propriétaire qui voulait faire connaître au public, par la voie d'un journal, qu'il avait une maison ou des appartements à louer, le domestique qui cherchait une place, l'ouvrier qui demandait du travail, le détaillant qui venait de recevoir un nouvel article de commerce, devait payer pour le timbre seul d'une annonce qui rarement dépassait deux ou trois lignes, quarante deux à quarante cinq centimes, et ce timbre, il fallait le renouveler chaque fois qu'un mot était ajouté à l'annonce, ou un terme substitué à un autre. Ainsi trois lignes d'insertion se payaient 1 franc et 5 centimes. A dater du 1^{er} janvier prochain, on ne payera plus que 60 centimes. La différence est grande. C'est un bénéfice qui ne manquera pas de favoriser le développement de la publicité, et sur lequel nous appelons l'attention de nos lecteurs.

La loi nouvelle, il est vrai, n'est pas définitivement adoptée. Il lui manque encore la sanction du sénat. Mais nous sommes persuadés qu'elle ne rencontrera aucune opposition au sein de ce collège. Les principes qu'elle consacre sont trop justes, et leur application, en multipliant le nombre des abonnés à chaque journal, augmentera, dans une proportion à peu près égale, les revenus du trésor. Il y a donc avantage réel et incontestable pour le public, pour les journalistes et pour l'état lui-même. Ce dernier n'en retirera peut-être pas, pendant la première année, un produit semblable à celui qu'il en recueille encore actuellement; mais nous sommes sûrs que, dans deux ou trois ans, le chiffre de l'impôt dépassera, de beaucoup, la somme que cette contribution rapporte aujourd'hui.

Le budget de la ville de Liège pour 1859 ne tardera pas à être soumis aux délibérations du Conseil communal, la commission spéciale chargée de l'examen préparatoire de cet important travail a déjà eu un grand nombre de réunions, et tout fait espérer que l'admission ou le rejet des nouvelles propositions ne se présentera à la discussion publique qu'avec un vote presque unanime de la commission.

Il sera sans doute agréable à nos lecteurs d'avoir quelques explications sur un document qui intéresse à un haut degré notre cité industrielle et amie des arts.

Les recettes extraordinaires portées en première ligne au budget sont importantes et s'élèvent à 1,282,879 fr. 69 c.; la vente d'un grand nombre de terrains communaux qui a déjà figuré à des budgets précédents est maintenant effectuée ou sur le point de l'être.

Quant aux recettes ordinaires, l'octroi, d'après des prévisions plutôt en dessous qu'au dessus de la réalité, est indiquée à la somme de 924,000 fr.

Ces recettes sont de 1,089,640 fr. 74 c., et le total des impôts et des autres s'élève à 2,372,520 fr. 43 c. Ce chiffre de 2,372,520 fr. 43 c. est destiné à rester à peu-près le même; il ne peut varier que d'après le nombre et l'importance des travaux compris dans l'emprunt de 2,000,000 fr. dont l'exécution sera décrétée pour 1859.

De tous les bureaux de l'administration, celui des travaux publics seul doit subir des modifications par suite de la retraite de M. Beaulieu. Il s'agit donc de mieux répartir les deux inspecteurs, d'en nommer un troisième pour la surveillance des bâtiments civils et militaires appartenant à la commune, et de créer une place de chef de bureau pour centraliser la correspondance sur cette branche de service.

L'échevin délégué à l'état-civil ayant, conformément aux pouvoirs qui lui sont accordés par la loi communale, à nommer l'un de ses employés chef de ce bureau, demande 228 fr. pour que son traitement soit élevé de 1272 à 1500 fr.

La police réclame deux gardes champêtres aux appointements de 900 fr. chacun, une augmentation de 15 pompiers, et, ce qui est la conséquence d'un règlement, un crédit pour la continuation du numérotage des maisons.

Les améliorations introduites successivement depuis plusieurs années dans tout ce qui concerne l'instruction, les sciences et les arts permettent un temps d'arrêt pour ces branches d'administration, et, si nous exceptons l'introduction de la musique dans les Ecoles primaires et l'achat du local St-Abraham pour l'Académie de peinture, nous croyons qu'aucune nouvelle dépense ne sera d'ici à longtemps nécessaire.

Nous ferons connaître dans un prochain numéro les déses extraordinaires qui seront présentées au conseil comme les plus urgentes.

L'art. 45 de la loi communale donne à tout citoyen le droit de réclamer contre une élection dans les dix jours de la date du procès-verbal (19 novembre) l'art. 46 donne à la députation permanente du conseil provincial le droit d'annuler l'élection dans les trente jours à dater de l'élection pour irrégularité grave.

L'autorité provinciale vient de faire connaître à l'administration communale qu'aucune réclamation ne lui est parvenue dans les dix jours et qu'elle s'est assurée par l'examen des pièces que l'élection n'est entachée d'aucune irrégularité grave.

Les trois nouveaux élus peuvent donc entrer immédiatement en fonctions.

On lit dans le *Courrier de la Meuse* :

On nous prie de faire remarquer que les horloges publiques à Liège sont en avance d'une demi-heure sur celles de Bruxelles. Entre Namur et Liège, la même différence existe à-peu-près. Si l'on suivait partout le *temps moyen*, on éviterait les inconvénients nombreux qui doivent résulter d'une aussi grande variation d'heure d'une localité à l'autre.

— La nuit dernière, des voleurs se sont introduits chez M. d'Otreppe de Melotte, où ils ont enlevé du plomb et douze cornettes de femme.

On lit dans l'*Indépendant* :

Nous avons publié, d'après le *Sémaphore de Marseille*, le récit de ce qui s'était passé à Alexandrette entre le consul anglais et quelques marins égyptiens.

La *Gazette d'Augsbourg*, qui est tout-à-fait d'accord avec le *Sémaphore* sur les causes qui ont amené cet événement, ajoute :

« Les soldats qui avaient manqué de respect à la maison consulaire furent chassés par les gens du consul; mais plusieurs autres soldats de la marine du pacha étant survenus, prirent parti pour leurs camarades et il en résulta une lutte que le consul eut pouvoir apaiser par ses traitements. Il adressa immédiatement au gouverneur une plainte à laquelle il ne fut pas fait droit. Les hommes déséquipés de plusieurs navires anglais s'étant mêlés de cette querelle, il s'en suivit une violente collision. Les soldats de l'armée de terre égyptienne arrivèrent à leur tour avec leurs officiers et maltraitèrent la famille du consul. Ils s'avancèrent jusqu'à la terrasse et abattirent le pavillon anglais. Le consul reçut une blessure à la tête. Le consul de France, accouru au secours de son collègue, ne fut pas plus ménagé, et son intervention se trouva impuissante. On est très-impatiant d'apprendre les suites de cet événement, dont nous ne connaissons pas encore toutes les circonstances. »

L'inspecteur-général du corps des ponts et chaussées informe les personnes qui se proposent de se présenter aux examens pour l'obtention des grades d'ingénieur de 3^e classe, de sous-ingénieur, d'éleve et d'aspirant-conducteur, que ses examens auront lieu à Bruxelles, hôtels des Postes, rue de l'Évêque.

Ils s'ouvriront, pour les grades d'ingénieur de 3^e classe, de sous ingénieur et d'éleve, le lundi, 10 courant, à midi et pour celui d'aspirant-conducteur, le lundi suivant, 17 de ce mois, à la même heure.

L'inscription des noms des candidats se fera au local indiqué, chacun des lundis, à 9 heures du matin.

(*Moniteur*.)

— On écrit de Cologne, 26 novembre :

Il s'est encore passé ici hier soir deux événements qui, bien qu'ils n'aient pas troublé la tranquillité publique, auraient pu cependant avoir des suites fort graves. Voici comment des personnes dignes de foi me racontent le fait :

Deux bourgeois rencontrèrent une patrouille d'une dizaine d'hommes. L'un dit qu'il était pourtant désagréable pour les pauvres soldats d'être obligés de parcourir la ville durant toute la nuit, à quoi l'autre répondit : « On n'a qu'à nous rendre l'archevêque, alors ce ne sera plus nécessaire et le pays tout entier redeviendra tranquille. » Il parut que le sous-officier crut entendre une insulte dans ces paroles prononcées peut-être à demi-voix, car il se précipita avec toute sa patrouille sur les deux bourgeois et ceux-ci furent maltraités à coups de crosse de fusil. L'un s'échappa et l'autre fut conduit au dépôt de la ville. Il en résulta nécessairement un attroupement qui pourtant n'eut pas d'autres suites.

Quelques heures après, plusieurs hommes ivres crièrent dans la rue : Vive l'archevêque! Poursuivis par une patrouille, ils atteignirent une brasserie du voisinage, où la patrouille, commandée par un sous-officier, les suivit, baïonnette croisée. Beaucoup de personnes, réunies dans la maison, prenaient un verre de bière. Elles interdirent le passage aux soldats, dont une partie furent dépouillés de leur baïonnette et de leur schako, et l'intervention seule de l'officier de ronde, survenu sur ces entre faites, a empêché de plus graves excès. Il est défendu aux patrouilles de pénétrer dans aucune maison sans ordre de la police.

(*Gazette d'Augsbourg*.)

— On lit dans la *Chronique de Courtray* :

« Ainsi qu'on l'a annoncé, il est question de former pour l'armée deux escadrons de gendarmerie d'élite choisis dans les compagnies stationnées dans les provinces. C'est M. le major Leboutte qui est destiné à les commander. Cet officier, brave et ancien militaire, est très-avantageusement connu ici, où il a commandé cette arme dans notre arrondissement, avant qu'il fut appelé au commandement de la province. Les autres officiers sont également déjà nommés et parmi eux se trouve M. le lieutenant Harris commandant actuel de l'arrondissement. Tous doivent être prêts à partir, avec les sous-officiers et soldats désignés, au premier signal. Le choix fait ici porte sur les hommes les plus forts et les plus robustes de cette arme, et s'il est fait partout de même, ce sera un véritable corps d'élite sous tous les rapports. »

— On dit qu'un nouveau journal va paraître à Namur; il aura pour titre l'*Enclume*.

— La citadelle de Namur va être approvisionnée.

— La troupe de M. Sanse a donné lundi une représentation au théâtre de Verviers; elle se composait de deux actes de la *Juive*, du *Chalet* et des *Deux-Divorcés*. Ce spectacle avait attiré la foule.

— On lit dans la *Revue des Théâtres* :

« M. Sauphar, ténor, dont nous avons souvent loué le goût et la méthode, met en ce moment le théâtre de Verviers en rumeur. Mardi le *Postillon de Lonjumeau* lui a valu un succès brillant et mérité. M. Sauphar est une bonne fortune pour cette direction. »

M. DE CANDIA.

Ce qui a rapport aux théâtres lyriques de Paris nous intéresse trop pour que nous ne cherchions pas à nous bien informer des événements de quelque importance qui se passent sur l'un d'eux. L'*Indépendant* a déjà signalé le succès obtenu par M. de Candia dans ses débuts, mais nous manquons de renseignements positifs sur son talent. Une correspondance dans laquelle nous avons une confiance entière, fait cesser notre incertitude et nous ne sommes pas assez égoïstes pour laisser se laisser prolonger celle de nos lecteurs. Voici le fait.

M. de Candia possède une voix charmante; d'un timbre plus réel et plus franc que Duprez dans les chants gracieux tandis que dans la force cette voix devient rauque et désagréable. Il a chanté avec grâce la sicilienne du premier acte de *Robert le diable*, mais dans le final il n'a produit aucun effet. Le trio sans accompagnement, le cantabile et le duo du quatrième acte, la prière et le trio du cinquième sont, après cela, les morceaux où il a le mieux réussi; seulement à la fin du dernier il a manqué de force. Ce qui a contribué au succès de M. de Candia, ce sont ses manières aisées qui manquent à l'opéra depuis le départ de Nourrit.

M. Meyerbeer a composé pour le débutant un nouvel air intercalé dans le second acte; l'andante de cet air est charmant, mais l'allegro est faible et la profusion d'instruments de cuivre qu'il y a mis couvre la voix du chanteur. De nouveaux airs de ballets qui ont été également ajoutés sont, à ce qu'il paraît, d'une grande faiblesse.

(*Indépendant*.)

ACTES DU GOUVERNEMENT.

Par arrêtés royaux du 12 novembre :

Le général de brigade en retraite, baron Van Rode de Schellebroeck, est nommé chevalier de l'ordre de Léopold, en considération de ses anciens et honorables services.

Le sieur J. Giraud, ex-lieutenant au troisième régiment de chasseurs à pied, est nommé chevalier de l'ordre de Léopold, en récompense de sa conduite en 1851, comme sous-lieutenant du 2^e régiment de chasseurs à pied.

— Par arrêtés royaux du 30 novembre :

Le lieutenant-colonel d'artillerie Wittert, inspecteur des armes de guerre, est nommé chevalier de l'ordre de Léopold, en récompense de son zèle constant pour le service et la manière distinguée dont il s'est acquitté des missions qui lui ont été confiées.

Le capitaine d'artillerie Borrmann est nommé chevalier de l'ordre de Léopold, en récompense de son zèle constant pour le service, et en témoignage de notre satisfaction pour les efforts qu'il a faits dans le but de perfectionner plusieurs parties de l'artillerie.

— Par arrêté royal du 14 novembre, sont nommés chevaliers de l'ordre de Léopold, en considération du zèle et du dévouement dont ils ont fait preuve, pendant la durée de leurs services en Belgique, les officiers français dont les noms suivent, savoir : MM. F. de Castella, major au 1^{er} régiment de ligne; T.-J. Bernay, capitaine au 65^e; C.-A. Dubois, id.; J.-A. Boniface, capitaine au 19^e régiment d'infanterie légère; C. Hugo, capitaine au 35^e régiment de ligne; P. Fournié-Lamartine, capitaine au 12^e id.; A.-F.-M. Delamotte-Dupont, capitaine au 7^e id.; A. de Mael, capitaine au 12^e de dragons; L.-E.-E. De Brier, capitaine du génie; L.-L. De Terves, capitaine au 8^e régiment d'infanterie légère; J.-A. Machureau, lieutenant au 65^e de ligne; J. Borde, lieutenant au 19^e léger; F.-A. Touchebœuf, sous-lieutenant au 65^e de ligne; A. S. Dignau, id. au 19^e léger.

— Par disposition de M. le ministre de la guerre, les commandans des régimens de réserve sont autorisés à engager des volontaires comme caporaux-fourriers, et à nommer au grade de sergent-major.

On ne saurait trop recommander pour entretenir les *vésicatoires* et les *cautéris* d'une manière simple, propre, commode sans douleur ni démangeaison, les taffetas, pois élastiques, serre-bras et autres bandages perfectionnés, compresses en papier lavé à un centime de Legerdriël, pharmacien breveté, faubourg Montmartre 78, à Paris. Ce mode de pansement adopté par les médecins les plus distingués a valu à son auteur une mention honorable et une médaille d'honneur. Un dépôt est établi dans une pharmacie de chaque ville de France et de l'étranger. Voir nos numéros des 16 et 27 novembre.

ÉTAT-CIVIL DE LIÈGE, DU 5 DÉCEMBRE.

Naissances : 2 garçons, 1 fille.

Mariages 8, savoir :

Remacle Jh. Charles Verninck, s. prof., à la Goffe, et Jne. Floe. Brixhe, s. prof., Hors-Château. — J. Dysty, fondeur en cuivre, rue Roture, et Cathne Jhe. Lepoir, s. prof., sur la Fontaine. — Ph. Jh. Noël Blanchar, serrurier, rue Longdoz, et Marie Jeanne Renard, cultivatrice, même rue. — Henri Louis Paque, cocher, Place de la Comédie, et Augustine Wilmet, cuisinière, rue des mineurs. — André Jh. Forgeur, ferblantier, sur le Bougnoux, et Jne. Dupont s. p., Hocheporte. — Denis Alex. Mailrot, journalier, rue St-Eloi, et Marie Colette Devries, couturière, rue du Venta. — Pierre Jh. Clairbaux, ciseleur, Fb.-Vivegnis et Marie Cathne. Victoire Chaumont, s. prof. même Fb. — Jean Léonard, tailleur, rue Souverain-Pont, veuf de Henriette Claire Louvier, et Marie Agnès Marchand, couturière, même rue.

Décès : 2 garçons 1 fille, 1 femme, savoir :

Marie Ida De France, journalière, âgée de 46 ans, rue Roture.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche 9 décembre 1858, abonnement courant, la première représentation d'UN CHEF D'ŒUVRE INCONNU, drame en un acte du théâtre français. — La reprise du POSTILLON DE LONGJUMEAU, opéra en 3 actes. — LE CABARET DE LUSTUCRU, vaudeville.

Théâtre du Gymnase. — Lundi 10 décembre, la première représentation du SPECTACLE A LA COUR. — LE GAMIN DE PARIS. — LES IMPRESSIONS DE VOYAGE, vaudevilles.

ANNONCES.

MAISON A LOUER pour le 25 décembre 1858, rue des Sœurs Grises, n. 29. S'adresser à M. JENICOT, avocat, même rue, n. 41. 1697

LIBRAIRIE DE FELIX PALANTE, RUE VINAIVE-D'ILE, N° 46.

EN VENTE:

RUJ-BLAS, drame en 5 actes, par Victor Hugo, 1 vol. in 18, papier vélin satiné, 1 fr. DE L'INDUSTRIE EN BELGIQUE, causes de décadence et de prospérité, sa situation actuelle, par M. N. Briavoine, 2 vol. in 8° 12 fr. Au même établissement, atelier de reliures de toutes espèces à des prix très-modérés.

A LOUER une BELLE MAISON DE COMMERCE, rue Pont-d'Ile, avec grande boutique, cour et jardin. S'adresser rue Basse-Sauvinière, n. 24.

A LOUER, pour entrer en jouissance à Noël prochain, UNE MAISON très-avantageusement placée pour le commerce, ayant façade sur la rue de la Régence et la rue de la Wache; cette maison est cotée rue de la Régence, n° 14.

A LOUER desuite ou pour le Noël prochain, UNE BONNE MAISON, n. 211 ancien numéro, rue de l'Ange, Hors-Château, en cette ville. composée d'une pièce basse, 3 chambres, cour, grenier et cave. S'adresser n. 199, même rue ou à M. Beaujean à la Boverie. 1695

A LOUER POUR MARS PROCHAIN, UN JARDIN entouré de murs, avec une petite habitation, situé en Jonfosse, presqu'en face du Gazomètre. S'adresser rue Pont-d'Ile, n. 32.

ASSURANCE CONTRE INCENDIE.

LA SOCIÉTÉ DU LION BELGE, ÉTABLIE A LIÈGE, ASSURE LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET MOBILIÈRES CONTRE INCENDIE,

LE FEU DU CIEL COMPRIS, A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS. S'adresser chez M. J. H. DEMONCEAU, agent général, PLACE ST-DENIS, N° 637, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à 5 heures de relevée. Les déclarations remises au bureau dans la matinée, sont inscrites à midi précis, et les polices peuvent être retirées le lendemain dans la journée. 140.

PROVINCE DE LIÈGE.

AVIS.— Mardi 18 décembre 1858, à 11 heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, de M. le directeur de l'enregistrement et des domaines à Liège, et de la commission de la route de la Vesdre, à la réadjudication de la perception de la taxe aux barrières ci-après, savoir:

- 1. Barrière de Montegnée.
2. Id. de Grivegnée.
3. Id. de Goffontaine.
4. Id. d'Ensival.

Droit de navigation.

- 1. Bureau de perception du droit de navigation à Franegée.
2. Id. à Lixhe.
Les cahiers des charges sont déposés à l'hôtel du gouvernement, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et dans ceux de MM. les commissaires d'arrondissement. Liège, le 4 décembre 1858.

SOUSCRIPTION OUVERTE jusqu'au 3 janvier 1859,

CHEZ E.-F. FULD, BANQUIER ET RECEVEUR-GÉNÉRAL A FRANCFORT S/M. POUR LA VENTE DE LA GRANDE ET BELLE

SEIGNEURIE DE HENDEGG EN ILLYRIE,

(Cinq fois plus considérable que la propriété Lazarrini qui a été gagnée par un parisien)

AVEC 23,155 GAINS ACCESSOIRES DE FL, 60,000, 50,000, 50,000, 25,000, 20,000, 10,000, ETC., ETC.

PRIX D'UNE ACTION ORIGINALE: 20 FRANCS.

Pour 100 francs 6 actions dont 1 violette à gain assuré.
» 200 » 15 » » 2 violettes et une prime à gain sûr de fl. 16 2/3 au moins.
» 400 » 27 » » 4 » » 2 primes

Ces actions violettes et les actions primes jouent en outre, comme les actions payantes, sur tous les gains principaux. Le paiement peut s'effectuer par remise sur notre ville, Bruxelles, ou par mandat tiré après l'envoi des actions. Le prospectus français et vue du château seigneurial, les actions ainsi que le bulletin officiel du tirage seront expédiés francs de port.

S'adresser directement, SANS AFRANCHIR, à

VENTE DE BOIS BLANCS.

LE JEUDI 13 DÉCEMBRE 1858, à dix heures du matin, Madame V^e Chefnay, FERA VENDRE EN HAUSSES PUBLIQUES,

QUARANTE BEAUX PEUPLIERS DE CANADA de six à huit pieds de circonférence croissant au bord de la meuse sur ses prairies entre Ramet et Yvoz. La vente aura lieu au pied des arbres. A crédit et à la recette de M^r FRAIKIN, notaire à Chokier. 1696

A VENDRE

BEAU BILLARD

En BOIS DE CITRONNIER, avec les accessoires. S'adresser au bureau de cette feuille.

A SURENCHÉRIR

D'UN 20^e DU PRIX, EN LETUDE DU NOTAIRE MOXHON, A LIÈGE, JUSQU'INCLUS LE 11 DÉCEMBRE 1858, UNE BELLE ET

GRANDE MAISON

avec cour, belles caves, et arrière-bâtiment, sise à Liège, rue Basse-Sauvinière, N. 859, adjugée provisoirement pour le prix de 9500 francs, charges comprises. S'adresser au notaire MOXHON, pour connaître les titres et conditions. 1671

VENTE

BONNES RENTES.

Le 10 DÉCEMBRE 1858, à 9 heures du matin, CHEZ M. DEQUINZE, AUBERGISTE A VISÉ, IL SERA VENDU AUX ENCHERES PUBLIQUES par le ministère du notaire LEROUX, en présence de M. le Juge-de-Paix du canton de Dalhem, les

rentes perpétuelles

SUIVANTES:

- 1° Une de 121 francs 55 centimes au capital de 3636 fr. 72 c., due par M^{de} veuve Bouhaye de Liège.
2° Une de 19 fr. 44 c. au capital de 504 fr. 60 c., due par Arnold Thomson de Clermont.
3° Une de 177 fr. 75 c. au capital de 5555 fr., due par M. Walter-Joseph-Simens de Maestricht.
4° Une de 118 fr. 50 c. au capital de 2370 fr., due par ledit M. Simens.
5° Une de 56 fr. au capital de 720 fr., due par la V^e Antoine Woyasse de Theux.
6° Une de 48 fr. 62 c. au capital de 972 fr. 25 c., due par l'épouse Jacoby et autres de Siembert.
7° Une de 10 fr. au capital de 200 fr., due par Willem-Clein de Blistain. 1689

PARFUMERIE.

GILLON-NOSENT, rue Pont-d'Ile, n° 32, vient de recevoir de Paris un grand assortiment de nouveautés en parfumerie: savon au portugal, au vétiver, à la menthe, au cacao, au pâte-chouly, savon d'aveline moussoux, savon d'amende amère, crème de savon d'amende amère, savon d'amendine, savon royal moussoux, onctueux, savon Britannique, et quantité d'autres savons pour la toilette et pour la barbe. — Brillantine pour fixer les cheveux, bâton de cire cosmétique qui les fixe et les noircit, pommade noire qui les noircit à l'instant ou l'on s'en sert comme de pommade ordinaire.

On y trouve aussi la poudre négretine et la pulvérine pour teindre les cheveux; lait virginal qui ôte les tâches de rousseur et blanchit la peau à l'instant, lait de rose; un assortiment d'odeur telle que pâte-chouly, vétiver, mousseline et beaucoup d'autres; eau-de-vie de lavande double et ambrée, eau de rose, vinaigre de Bully, pâte au miel, pommade Grasse d'ours, qui empêche la chute des cheveux, et toute espèce de pommade depuis le prix le plus élevé jusqu'au plus bas. — On trouve aussi à son magasin des eaux de Cologne de quatre maisons différentes.

Le grand débit qui s'est toujours opéré dans ce magasin, le met à même de renouveler son assortiment tous les mois, de tout ce qui compose généralement la parfumerie et de tout ce qui paraît de nouveau. L'odeur de pâte-chouly empêche les mites de se mettre dans les habits.

BOURSES.

PARIS, LE 5 DÉCEMBRE.

Table of Paris stock market data including items like Trois p. c., Quatre p. c., Cinq p. c., Act. de la Banque, Obl. de la vil. de Par., Emprunt belge, Société Générale, Banque de Belgique, Mutualité, Actions réunies, Différée ancienne, Dito nouv. s. int., Dette active, Id. passive, Emp. rom., Rente de Naples, Empr. portugais, Miguéliste.

LONDRES, LE 4 DÉCEMBRE.

Table of London stock market data including items like 5 p. c. consolidés, BELGE 1852, HOL. Dette active, PORTUG. 5 p. c., Id. 5 p. c., Esp. Emp. 1854, Différées, Passives, BRÉSIL, MEXICAINS 6 p. c.

AMSTERDAM, LE 5 DÉCEMBRE.

Table of Amsterdam stock market data including items like HOLL. Dette activ., Dito 2 1/2, Différée, Billet de change, Obl. synd. d'am., S. de C. des P.-B., nouvelle, RUSSIE. Hope et Co., 1829, 5, nscr. au gr. livre, Certific. à Amster., Pologne L. fl. 500, Prnc. L. de Rd. 50, ESPAGNE. E. Ard., Dito grad., Dette diff. 1850, anc., S. passiv., AUTR. Métall., BRÉS. Obl. à Lond., 76 1/4.

ANVERS, LE 6 DÉCEMBRE.

Table of Antwerp stock market data including items like ANVERS. Det. act., Del. diff., Empr. de 48 mill., Id. de 50 mill., HOLL. Dette activ., Rente rembours., AUTRICH. Métall., Lots de fl. 100., H. 250., H. 500., POLON. Lots fl. 500., BRÉS. Em. L. 1854., ESPAGNE. Ardois., Dette passiv. 1854., Différée., DANEMARC. E. NOLL., Dtg à L., ANVERS. Em. à Berl., NAPLES. Cert. Fal., ER. ROM. Lev. 1852., Cert. à A. 1854., CHANGES, Amsterdam. C. jours, Id. 2 mois, Rotterdam. C. jours, Id. 3 mois, Paris. C. jours, Id. 2 mois, Londres. C. jours, Id. 2 mois, Francfort. C. jours, Id. 5 mois, Bruxelles et Gand.

BRUXELLES, LE 6 DÉCEMBRE.

Table of Brussels stock market data including items like Dette active 2 1/2, Emp. Rothschild, Fin courant, Emp. de 50 mill., Id. de 57 mil., Emp. de 1852 (4), Act. de la Soc. G., Emp. de Paris., S. de Comm. de c., B. de Belgique., C. de S. et Oise., Hauts-Fourneaux., Banque Foncière., Flenu., Hornu., Sclassin., Soc. Nationale., Levant du Flenu., Ougrée., Sars-Longscham., Chemin de Fer., Vennes., St-Léonard., Chatelneau., Verreries., Betteraves., Verr. de Charl., L'Espérance., Brasseries., Tapis., Fer d'Ougrée., Mutualité., S. C. Bruges., Monceaux., Act. Réunies., Borinage., Honroy., Papeterie., Lits de Fer., Luxembourgeoise., Civile., Herve., Ch. de Fer de Col., Ch. de B. M. et B., Asphalt., HOLL. Dette active., Losrenten inscrit., Autriche. Métalliq., Naples. C. Falcon., Espagne. Ardois., Fin courant., Prime un mois., Différée de 1850., Idem de 1855., Passives., BRÉSIL. E. de Roth., Rome. E. de 1854.

VIENNE, LE 28 NOVEMBRE.

Métalliques 5 p. c., 107 9/16 — Actions de la Banque, 1512 5/8.

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.